

COMPTES COMMUNAUX 2008

Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

INTRODUCTION

Les comptes 2008 de la commune de Delémont bouclent avec un déficit de Fr. 1'634'867.94, alors que le budget 2008, accepté par le Conseil de Ville, présentait un excédent de charges de Fr. 197'000.-.

Dans son rapport 2007, le Conseil communal relevait : « L'incertitude ambiante relative aux résultats financiers des grands établissements bancaires suisses de la place nous laisse prévoir une diminution non négligeable de recettes fiscales pour 2008, voire 2009. » Cette incertitude s'est confirmée et explique principalement la différence entre le budget et le résultat final.

Ce résultat est influencé également par des amortissements financiers extraordinaires, conseillés par l'organe de contrôle. Le Conseil communal a décidé d'appliquer ces recommandations, qui représentent une charge complémentaire de Fr. 554'224.-.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes et de la Fiduciaire, qui ont vérifié les comptes 2008, complètent le présent rapport. Le Conseil communal les en remercie.

PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2008, en comparaison avec le budget 2008 et les comptes 2007, se présentent ainsi :

en francs	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007
CHARGES	89'770'826.44	85'163'600.00	83'957'310.65
REVENUS	88'135'958.80	84'966'600.00	84'132'181.15
EXCEDENT	- 1'634'867.64	- 197'000.00	+ 174'870.50

Résumé, présenté en millions arrondis et en pourcents :

en millions	C 2008	B 2008		%	C 2007		%
CHARGES	89,8	85,2	+ 4,6	+ 5,1	83,9	+ 5,8	+ 6,9
REVENUS	88,2	85,0	+ 3,2	+ 3,7	84,1	+ 4,0	+ 4,8
EXCEDENT	- 1,6	- 0,2	+ 1,4	-	+ 0.2	+ 1,8	-

PRINCIPALES VARIATIONS

Charges maîtrisées par la Municipalité

Charges en plus : le Conseil communal s'est vu contraint de procéder à un amortissement extraordinaire d'une valeur de Fr. 496'000.- en relation avec la situation financière de la Coopérative d'habitation delémontaine. Pour mémoire, la coopérative a construit un immeuble à la rue Meret-Oppenheim de 34 appartements à loyers modérés. La Municipalité a investi pour Fr. 600'000.- de parts sociales. La situation nette des fonds propres de la coopérative s'étant fortement aggravée pendant l'exercice 2008, il est devenu nécessaire d'ajuster proportionnellement la valeur de Fr. 600'000.- à Fr. 104'000.-. Le Conseil communal répond ainsi à une des demandes de la Commission de gestion et de vérification des comptes formulée dans son rapport 2007.

Sur recommandation de la Fiduciaire, le Conseil communal a également provisionné le solde du prêt à la société Juratec SA pour Fr. 58'225.-. En 1992, le Conseil communal avait octroyé un prêt de Fr. 120'000.- en faveur de cette société qui a pour but « l'assistance-conseil pour les entreprises ayant des projets de développement (innovation)... ». Cette société rencontrant des problèmes de liquidités, il est devenu indispensable d'amortir le solde dû.

Le déficit du Service du gaz de Fr. 336'902.40 continue d'alourdir le résultat annuel. Il est cependant inférieur au résultat 2007 (Fr. 759'875.60) et au budget 2008 (Fr. 364'500.-).

Plusieurs dépassements de rubriques sont venus grever le déficit, les plus importants sont :

• 0100.306.01+ ss Matériel de votations et élections	Fr. 25'473.-
• 0131.311.01/02 Achat et location matériel informatique	32'374.-
• 0200.301.01 Personnel d'exploitation Travaux publics	137'800.-
• 0202.315.01 Entretien véhicules à moteur TP	11'235.-
• 0581.314.04+ ss Entretien Centre sportif	30'585.-
• Divers Audit Bibliothèques de la ville et des jeunes	15'000.-

Les consommations d'eau, d'électricité et des combustibles sont généralement supérieures aux montants portés au budget. Ceci est dû au changement de mode de facturation des SID et à l'augmentation du prix des produits pétroliers pendant la première partie de l'année 2008.

Charges en moins : le maintien des taux d'intérêts à un niveau bas a permis une économie de Fr. 161'181.-.

Recettes en plus : pour la deuxième année consécutive, le bon résultat du Service de l'électricité permet de porter la redevance à Fr. 1'500'000.- (+ Fr. 150'000.-). De plus, afin de garantir le financement de la politique énergétique de la Ville pour les 5 ans à venir, le Conseil communal a mis en réserve Fr. 300'000.- financés également par les produits du Service électrique.

Comme pour les dépenses, nous reprenons ci-dessous les principaux postes présentant des gains supplémentaires :

• 0130.439.01 Recettes diverses de l'administration	Fr. 56'950.-
• 0241.431.01 Autorisations et permis de construction	104'916.-
• 0626.432.01+ ss Pension Maison de l'enfance	18'701.-
• 1200.434.01 Concessions de tombes	18'325.-

Recettes en moins : les recettes espérées de Fr. 950'000.- relatives aux parcomètres n'ont pas été encaissées. Le Conseil communal peut affirmer que ce chiffre ne sera jamais atteint et il doit être revu à la baisse pour le prochain budget pour correspondre à la réalité. Il manque également Fr. 100'000.- dans la rubrique des amendes de la Police municipale.

L'ouverture retardée de la piscine plein air diminue les recettes de Fr. 55'400.-. Tandis que les charges du personnel auxiliaire sont inférieures de Fr. 10'000.-.

Services communaux : ces services doivent s'autofinancer ; quelques remarques :

- Enlèvement des ordures : comme budgété, ce service boucle avec un déficit de Fr. 64'530.40, financé par le fonds qui présente un disponible de Fr. 309'054.- au 31 décembre.
- Service du feu : ce service a réussi à s'équilibrer. Dès 2010, il devra parvenir à financer la contribution à la Caisse de district (rubrique 830.362.02).
- Canalisations et installations d'épuration : un retard dans la notification des valeurs officielles par le Service cantonal n'a pas permis de facturer l'émolument avant le 31 décembre et, par conséquent, d'atteindre le montant habituel des taxes. Ce dernier a été récupéré début 2009. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter pour le financement de ce service.
- Service des eaux : l'exercice 2008, avant bouclage, présentait un déficit de Fr. 182'242.- dû principalement aux importants travaux d'entretien du réseau. L'indemnité du Service électrique, liée aux dommages causés par l'électroérosion des conduites en fonte utilisées pour la mise à terre, permet d'éponger ce déficit ainsi que ceux des deux années précédentes qui s'élevaient à Fr. 130'758.-.
- Service électrique : en plus du paiement de la redevance, de la contribution pour la politique énergétique, le service a alimenté ses différents fonds pour Fr. 512'000.-. Un important travail d'explication a été effectué dans les commentaires des comptes, merci de vous y référer (chapitre 1600).

Charges liées :

La participation communale aux charges cantonales concerne l'action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elle se calcule selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (590.351.01) sont à la hausse (+ Fr. 229'771.-) par rapport aux comptes 2007 et de Fr. 90'700.- par rapport au budget. Elles représentent le 11,7 % des charges totales.
- les coûts admis à la répartition des charges de l'action sociale continuent d'augmenter : les charges communales de 9.85 % et les charges gérées par l'Etat de 9.80%. L'estimation de la répartition des charges de l'exercice 2007 était trop pessimiste. Une restitution complémentaire de Fr. 400'000.- a eu lieu en 2008.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC augmente de 4,50 % (Fr. 102'379.-) par rapport au budget, et la participation aux mesures relatives au marché du travail est inférieure de 16 % (Fr. 126'000.-).
- L'alimentation du Fonds de compensation financière est quasiment équilibrée par rapport à la contribution reçue pour couvrir les charges de commune-centre (rubrique 0940.341.01).

IMPOSITIONS

Le revenu net des impositions (total 2009) est de 34,3 mios, soit Fr. 591'520.- de moins que le montant budgétisé. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- les impôts des personnes physiques (PP) sont en diminution par rapport au budget de Fr. 204'762.- et augmentent de Fr. 806'277.- en comparaison de l'année 2007. L'augmentation correspond aux prévisions.
- les impôts à la source et des frontaliers sont en augmentation de Fr. 258'800.- en se référant au budget et identiques aux comptes 2007 ;
- par contre, les impôts des personnes morales (PM) sont nettement inférieurs aux prévisions étant donné que les difficultés financières des institutions bancaires sont postérieures à l'établissement du budget 2008. De plus, certaines entreprises de la place n'ont pas atteint les bénéfices espérés et annoncés au Bureau cantonal des personnes morales. Ces deux causes représentent un manque de recettes fiscales respectives de Fr. 800'000.- et Fr. 650'000.-.
- concernant les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2008 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2008, elles sont positives de seulement Fr. 863'675.- contre plus de 2 millions l'année précédente. La principale diminution provient de l'UBS, à qui la Municipalité a dû ristourner l'impôt provisoire 2007, soit Fr. 444'600.- (chapitre 0911 et 915).

Contrairement à ce que la population croit, l'encaissement des impôts, dont la responsabilité incombe à la Recette de district, donne satisfaction. Seul le 2,5 % des impôts sont éliminés à la suite d'un acte de défaut de biens, soit environ Fr. 500'000.-, sur plus de 21 millions facturés.

INVESTISSEMENTS

Le montant net des investissements est de 4,5 mios, alors que le budget prévoyait un montant de 7 mios. Cette grande différence provient de l'importante planification que les Services industriels avait sollicitée, soit 2,9 mios pour Fr. 348'434.- effectivement réalisés. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les pages finales.

INDICATEURS HARMONISES

Le degré d'autofinancement est de 75,1 %, (108.1 % en 2007). Le résultat déficitaire du compte de fonctionnement péjore ce pourcentage. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve à la page 92 des annexes aux comptes 2008.

	Budget mios	Comptes mios	% C/B	Autofinancement %	Autofinancement moyenne 5 ans en %	Investissement moyenne 5 ans en mios
2004	7,9	7,3	92	28,5	41,9	6,6
2005	4,3	4,7	109	41,2	35,3	6,2
2006	7,6	3,5	46	289,3	76,6	5,7
2007	8,0	4,2	52	108,1	88,8	5,1
2008	7,0	4,5	64	75,1	108,4	4,8

CONCLUSION

Le Conseil communal constate que les faits marquants de l'exercice 2008 sont extérieurs à sa gestion directe des comptes communaux. Sans ces événements, le résultat correspondrait à l'excédent de charge budgété.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2008 en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger